



EIRL DEVRAINNE AUTO MOTO ÉCOLE AZUR
SIRET : 384 511 432 000 39
devrainne.laurence@akeonet.com
TEL : 03.20.22.14.45

Agrément préfectoral : E 0405913760
Code NAF : 8553Z

Programme de formation à la catégorie B96 du permis de conduire

1) Préambule

La catégorie de permis de conduire B96 est requise pour la conduite d'un ensemble composé d'un véhicule tracteur relevant de la catégorie B du permis de conduire auquel est attelée une remorque dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur à 750 kilogrammes, lorsque la somme des PTAC du véhicule tracteur et de la remorque est supérieure à 3 500 kilogrammes sans excéder 4 250 kilogrammes.

2) L'organisme de formation

Etablissement de formation :

EIRL DEVRAINNE AUTO MOTO ÉCOLE AZUR

Adresse : 141 rue du Bourg 59130 LAMBERSART

Adresse électronique : devrainne.laurence@akeonet.com

Téléphone : 03.20.22.14.45

Siret : 384 511 432 000 39

Agrément préfectoral E 04 05 91 37 60

Code NAF : 8553Z

Gérant : Madame DEVRAINNE Laurence

Responsable des relations avec les élèves : Madame DEVRAINNE Laurence

3) Les pré-requis

Avoir minimum 18 ans et être titulaire de la catégorie B du permis de conduire.

4) Le public visé

Tous publics

5) La durée de la formation

7 heures

6) Le programme de la formation

141, rue du bourg 59130 LAMBERSART



EIRL DEVRAINNE AUTO MOTO ÉCOLE AZUR
SIRET : 384 511 432 000 39
devrainne.laurence@akeonet.com
TEL : 03.20.22.14.45

Agrément préfectoral : E 0405913760
Code NAF : 8553Z

Cette formation est réalisée sous la présence constante et effective de l'enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner.

SÉQUENCE 1 : HORS CIRCULATION

(Durée : quatre heures)

Cette séquence alterne théorie et pratique et a pour objectif l'acquisition de savoirs et de savoir-faire spécifiques indispensables à la prise en charge et à l'utilisation en toute sécurité de ce type d'ensemble.

Connaître et comprendre l'utilité de la réglementation concernant :

Les poids et masses : le poids à vide (PV), le poids total autorisé en charge (PTAC), le poids total roulant autorisé (PTRA), les masses en charge maximales admissibles, le poids réel et la charge utile (CU).

Les plaques : plaques d'immatriculation, la plaque d'identification, la plaque de tare.

Le freinage des remorques.

Les rétroviseurs additionnels : dispositions réglementaires.

Les équipements obligatoires de la remorque :

- Feux, éclairage de la plaque d'immatriculation, dispositifs réfléchissant, clignotants ;
- Équipements obligatoires supplémentaires pour les remorques dont la largeur est supérieure à 1,60 mètre ou à 2,10 mètres ;
- Le triangle de pré signalisation.

Connaître et comprendre l'utilité de la signalisation et des règles de circulation spécifiques à la conduite d'un ensemble :

Signalisation spécifique.

L'utilisation des voies (notamment pour les ensembles de plus de 7 mètres de long ou de plus de 3,5 tonnes).

Le chargement : répartition - arrimage.

Connaître et comprendre l'utilité des vérifications à effectuer avant le départ :

Vérification de l'état du véhicule tracteur, notamment : niveau des freins, état des suspensions, état du dispositif d'attelage.

Vérification de l'état et du bon fonctionnement des feux du véhicule tracteur et de la remorque.

Vérification de l'état et de la pression des pneumatiques du véhicule tracteur et de la remorque.

Réalisation d'exercices d'attelage-dételage :

Connaître et réaliser en sécurité les différentes étapes d'un attelage et d'un dételage (s'assurer, avant le départ, de la bonne réalisation des différentes opérations pour le maintien de la sécurité).

Réalisation d'exercices de maniabilité :

Réalisations de marche arrière en ligne droite avec arrêt de précision.

Réalisations de marche arrière sinueuse entre des portes avec arrêt de précision.

SÉQUENCE 2 : CIRCULATION

(Durée : trois heures)

L'objectif de cette séquence est de travailler sur l'adaptation des comportements de conduite du ou des élèves aux particularités de la conduite d'un ensemble et de susciter une prise de conscience des risques qui y sont associés.

La séquence de circulation s'effectue avec un maximum de trois élèves dans le véhicule tracteur.

Chaque élève effectue cinquante minutes au minimum de conduite. Il bénéficie des explications et des conseils de l'enseignant.

L'accent est mis notamment sur :

- la maîtrise de l'ensemble : masses, gabarit, rapport vitesse-puissance, phénomène d'oscillation latérale ;
- Les angles morts ;



EIRL DEVRAINNE AUTO MOTO ÉCOLE AZUR

SIRET : 384 511 432 000 39

devrainne.laurence@akeonet.com

TEL : 03.20.22.14.45

Agrément préfectoral : E 0405913760

Code NAF : 8553Z

- Les changements de direction ;
- La prise en compte des autres usagers (notamment les usagers vulnérables) ;
- L'information et la communication avec les autres usagers ;
- L'anticipation, les distances de freinage et d'arrêt ;
- Les trajectoires (virages, voies étroites) ;
- la maîtrise de l'ensemble et le partage de la route notamment dans les situations de croisement et de dépassement.

A l'issue de cette phase de conduite, dix minutes sont consacrées au bilan de la prestation de chaque élève.

Ce bilan comprend :

Le ressenti de sa prestation par l'élève.

Dans le cas d'une formation collective, un échange avec les autres élèves sur ce qu'ils ont perçu de la prestation.

Un bilan de la prestation, réalisé par l'enseignant de la conduite, accompagné de conseils en lien avec la conduite de ce type d'ensemble.